

Etude
Installation
Maintenance
Dépannage
Négoce

Portes automatiques

Portes automatiques



ACCÉMATIC

Au service de vos **issues**

Règlementation

Vos obligations
en tant que **professionnels**
ou **particuliers**



L'essentiel à retenir :

➤ **Portes automatiques Piétonnes** référence de normes prEN1650-1 et prEN1650-2

Installées :

- Sur les lieux de travail
- Dans les établissements recevant du Public
- Pour un usage privé ou collectif, dans les bâtiments d'habitation

Contrôle des efforts de poussée (Arrêté du 21/12/93).

Système de détection de présence (Arrête du 21/12/93).

Libération des unités de passage par action volontaire sur le boîtier vert réglementaire (BBGV).

Ouverture de la porte en cas de défaillance électrique si définie comme issue de secours.

Obligation d'entretien au minimum semestriel, adapté à la fréquence d'utilisation de la porte (Arrêté du 21/12/93).

Un contrat d'entretien est obligatoire dans les ERP (article co48).

➤ **Portes et portails industriels, commerciaux, résidentiels** automatiques et semi-automatiques référence de norme EN13 241-1

Installés :

- Sur les lieux de travail
- Dans les bâtiments recevant du public
- Pour un usage privé ou collectif, dans les bâtiments d'habitation
- En accès aux garages et parkings

Généralités :

- Sont référencés également les rideaux, grilles métalliques à enroulement et les barrières levantes permettant l'accès à une zone accessible au public.
- Les équipements neufs doivent être conformes aux normes européennes, marquage CE.
- Il convient de distinguer le mode de commande automatique ou semi-automatique afin de déterminer la périodicité minimale des visites d'entretien.

Portes automatiques de garage installées dans les bâtiments d'habitation :

La maintenance est rendue obligatoire par le code de la construction et de l'habitat (art. R125-5) et doit faire l'objet d'un contrat écrit. Les visites d'entretien doivent être semestrielles et les opérations consignées par écrit (Arrêté du 12/11/90).

Portes et portails automatiques et semi-automatiques installés en lieu de travail :

La maintenance est rendue obligatoire par le code du travail (R.232-1-2). Les visites d'entretien doivent être semestrielles et les opérations consignées par écrit (Arrêté du 21/12/93).

➤ **Depuis le 10 avril 2013 les nouvelles installations de portes automatiques doivent répondre à la norme EN16005.**

La réglementation française ainsi que les normes Européennes encadrent et définissent la fabrication, l'installation et la maintenance des portes automatiques.

Cette réglementation est complexe et évolutive. Les textes en vigueur sont composés de plusieurs normes, arrêtés, directives, articles des codes du travail, de la construction et de l'habitat.

D'une manière générale, l'installation et l'entretien des portes automatiques pour piétons, des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels sont à réaliser par des techniciens dûment qualifiés et spécialisés.

Notre métier

La société ACCÈMATIC est spécialisée dans la gestion proactive des accès automatiques pour piétons ou véhicules.

Nous assurons l'installation et la maintenance préventive et curative de portes automatiques piétonnes ou industrielles depuis notre agence de Limoges.

Nous intervenons également pour toutes fermetures du bâtiment quelles que soient leurs marques sur toute la région du Limousin et les départements limitrophes dans un rayon de 150 kilomètres.

En tant que professionnel de l'accessibilité, nous maîtrisons les normes et réglementations liées à l'installation, l'usage et la maintenance des automatismes d'accès aux bâtiments.

Nos techniciens installateurs et de maintenance justifient d'une solide expérience. Forts de ce savoir-faire reconnu et des compétences techniques acquises, nous vous offrons un service de qualité adapté à vos besoins.

AccèMatic est votre interlocuteur privilégié dans le cadre d'installations neuves, d'un projet de rénovation mais également pour l'entretien préventif et curatif de vos équipements, que vous soyez un professionnel, une collectivité ou un particulier.

Nos moyens

Informatique nomade

Nos techniciens sont équipés d'un système informatique connecté à distance à nos serveurs et d'imprimantes nomades. Ils peuvent vous renseigner sur l'historique des interventions, ou réaliser, in situ, des propositions commerciales pour le dépannage, le remplacement de pièces et la mise en conformité de vos équipements.

USB software et console de programmation*

Cette technologie permet à nos techniciens la mise à jour des applications de programmation des portes automatiques. La console permet d'intervenir pour effectuer des réglages spécifiques non accessibles depuis le boîtier de commande.

Testeur d'effort

Le testeur d'effort nous permet de régler avec précision l'effort en ouverture et en fermeture de vos portes automatiques conformément aux normes EN 12445 et EN 12453.

AccèMatic utilise des produits fabriqués par la société GTE, une référence auprès des organismes chargés de l'homologation et du contrôle des portes ou portails automatiques.

Techniciens d'interventions qualifiés

Nos partenaires fournisseurs dispensent régulièrement à nos techniciens des formations techniques sur les nouveaux produits, les normes de sécurité et la réglementation de vos équipements.

* Compatible sur certains équipements



Nos produits

Une large gamme qui réunit toutes les solutions de fermeture à destination des **professionnels** et des **particuliers**.

SOMACO

NOVOFERM

SOFTICA SAFIR

DEA
CARDIN

ASTEC

Industrie
Commerce
Collectivité
Habitat collectif

Portes automatiques piétonnes

- > Coulissantes 1 ou 2 vantaux
- > TéléscoPIques 2, 3, 4 ou 6 vantaux
- > Coulissantes à usage intérieur
- > Mécanismes de porte battante

Portes à relevage rapide

- > A enroulement
- > A empilage

Portes sectionnelles

- > Gamme industrie
- > Gamme résidentielle

Contrôles d'accès

- > Lecteurs de Badges
- > Digicodes

Portes de garage

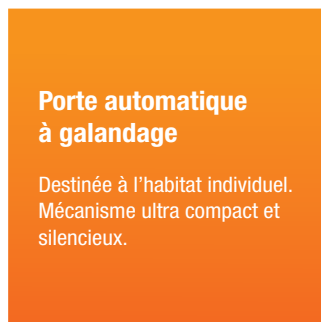
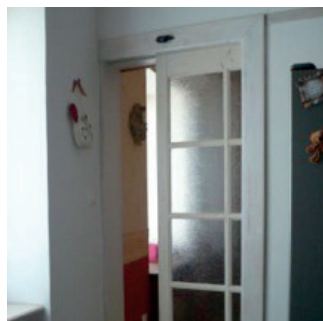
- > Gamme collectivité
- > Gamme résidentielle

Portails

- > Coulissants
- > Autoportés
- > Battants
- > Motorisés

Barrières levantes

Rideaux et grilles de sécurité



Nos services

La Maintenance selon ACCÈMATIC

Pour des raisons évidentes de sécurité des personnes, la législation en France impose des visites périodiques de vos automatismes.

Un équipement maintenu par des professionnels qualifiés prolonge sa durée de vie. AccèMatic propose parallèlement aux visites préventives des interventions correctives programmées afin de limiter les interventions curatives.

Tous nos clients sous contrats de maintenance bénéficient d'avantages réservés par AccèMatic.

ACCÈMATIC répond à vos besoins par différents contrats de maintenance réglementaires, adaptables et entièrement personnalisables en fonction de vos usages et de votre environnement.

Le service ACCÈMATIC s'adresse aux :

maîtres d'oeuvres,

bureaux d'études et architectes,

collectivités locales,

centres hospitaliers et cliniques,

économistes de la construction,

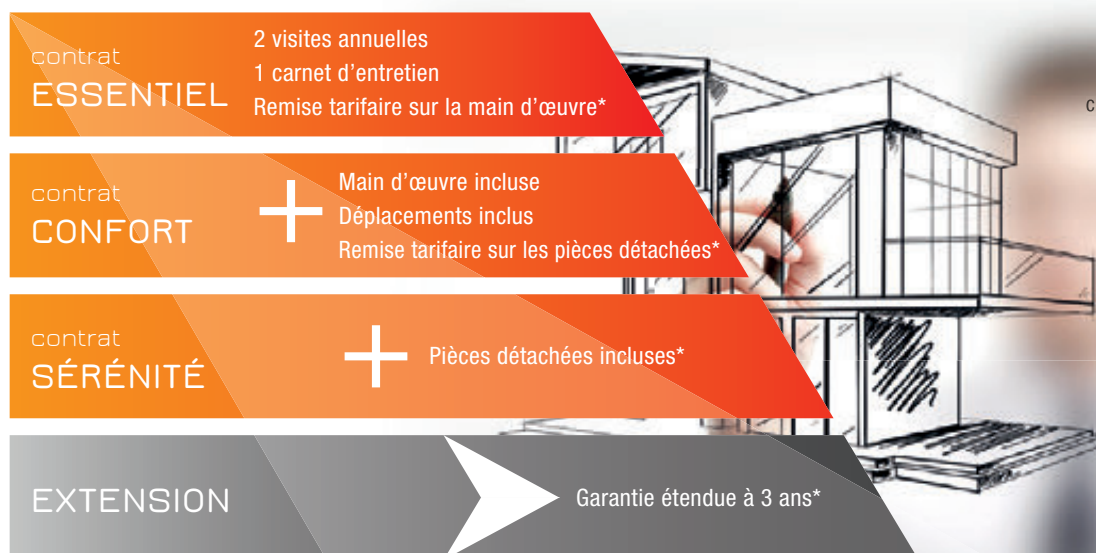
constructeurs de maisons individuelles,

syndics de copropriété,

menuisiers aluminium et serruriers,

commerçants,

particuliers.



Le diagramme présente quatre niveaux de contrats de maintenance, représentés par des bandes horizontales de couleur orange et rouge, qui s'empilent et se chevauchent. À droite, une illustration technique d'une main opérant sur un mécanisme de porte automatique est visible.

- contrat ESSENTIEL** : 2 visites annuelles, 1 carnet d'entretien, Remise tarifaire sur la main d'œuvre*
- contrat CONFORT** : Main d'œuvre incluse, Déplacements inclus, Remise tarifaire sur les pièces détachées*
- contrat SÉRÉNITÉ** : Pièces détachées incluses*
- EXTENSION** : Garantie étendue à 3 ans*

* Conditions disponibles sur demande

Négoce de pièces détachées

Ce service est destiné aux professionnels désireux d'assurer eux-mêmes le remplacement de certaines pièces détachées et aux particuliers souhaitant réaliser leurs travaux d'installation.

AccèMatic met à votre service l'accès à une gamme de produits professionnels à des tarifs avantageux.

Externalisation des opérations techniques

AccèMatic réalise, à la demande, des prestations d'installation et/ou de maintenance préventive, curative et corrective, en tant que sous-traitant, pour le compte de professionnels ou de sociétés de maintenance.

Nos partenaires

AccèMatic a choisi :



La société SOFTICA concepteur-fabricant Français spécialisé dans les portes piétonnes destinées à un usage extérieur ou intérieur. Son service R&D permet de répondre à des projets spécifiques et complexes utilisant des techniques et technologies sophistiquées.



Le groupe Novoferm France, fabricant spécialiste de la fermeture, réunit les marques Novoferm® Habitat (portes de garages et portes de parking collectif), Novoferm® Industrie (portes industrielles et équipements de quai) et Novoferm® Lutermax (portes coupe-feu). Alliant innovations techniques, qualité et design dans le développement de ses produits.



Le Groupe SAFIR rassemble des fabricants français de fermetures, chacun étant spécialiste dans son domaine. Il offre une gamme complète de portes et portails automatiques de marque SOMACO, ASTEC et SAFIR. Ces produits sont destinés aux marchés du collectif, de l'industrie, du commerce et de l'habitat.



38 rue François CHENIEUX
87000 LIMOGES
Tél. : 05 35 00 45 20
Fax : 05 17 47 63 01

www.accematic.coop


ACCÈMATIC
Au service de vos **issues**